

# VILLE DE TOURNEFEUILLE

---

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC de FERRO-LEBRES**

---

Par décision du Maire n°A21-006, le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Tournefeuille soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement,

### **LE PROJET DE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC FERRO-LEBRES COMPRENANT NOTAMMENT L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE**

Le projet d'aménagement de ce site a été décidé dès 2008 avant de faire l'objet de nombreuses évolutions et optimisations et d'aboutir à la création d'une nouvelle ZAC par délibération du conseil municipal du 22 mai 2017 avec pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC afin de permettre la création d'environ 700 logements et 49 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, ainsi que 2000 m<sup>2</sup> d'équipements publics et l'aménagement d'espaces publics (voirie, modes doux...) et d'espaces verts.

Cette ZAC se trouve dans la partie Est du territoire communal, entre la rocade Arc-en-ciel (RD 980) et la rocade de Toulouse (A620). Elle constitue un vaste espace de 13 ha, tourné vers le quartier toulousain de Lardenne. Elle s'insère dans un tissu urbain constitué. L'étude d'impact réalisée en 2016 dans le cadre de la création de la ZAC a été actualisée lors de la préparation du projet de dossier de réalisation et du projet de déclaration d'utilité publique.

Ce projet de dossier de réalisation de la ZAC ayant donné lieu à une évaluation environnementale, fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment le projet de dossier de réalisation de la ZAC FERRO-LEBRES intégrant l'étude d'impact actualisée et l'information du 23 juillet 2020 sur l'absence d'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAE).

La participation du public se déroulera par voie électronique à partir de la page internet pendant une période de 31 jours,

### **DU 1er JUIN 2021 AU 2 JUILLET 2021 INCLUS**

Sur cette période, les observations et propositions du public peuvent être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2460>.

Des observations et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Maire - Service Urbanisme - Hôtel de Ville - Place de la mairie 31170 TOURNEFEUILLE. Toute observation reçue après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier pourra également être consulté sur format papier pendant toute la durée de la procédure en mairie au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique à en libre accès en mairie.

Des informations sur le projet et sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être demandées auprès de Monsieur Jean-Claude LONJOU, directeur général des services (tel. 05 62 13 21 02 ou par mail [secretaire-general@mairie-tournefeuille.fr](mailto:secretaire-general@mairie-tournefeuille.fr)).

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront à disposition du public sur la page internet du site <https://www.registre-dematerialise.fr/2460> pour une durée de 3 mois.

Au terme de cette consultation du public par voie électronique, le Conseil Municipal de Tournefeuille pourra approuver le dossier de réalisation de la ZAC FERRO-LEBRES et le programme des équipements publics de la ZAC.